

U.F.R. Arts, Lettres, Langues, Sciences humaines (ALLSH)

Département des Arts

PREPARATION AU CONCOURS

AGREGATION DE MUSIQUE session 2026

PRESENTATION DE L'OFFRE DE FORMATION 2025 / 2026

(MAJ 19/08/2025 – impression recto-verso)

**Réunion de rentrée et début des enseignements le mercredi 10 septembre 2025 à 13h,
INSPE site d'Aix-en-Provence, salle E002**

La préparation à l'agrégation de musique à Aix-Marseille Université

Le concours d'agrégation a été créé en 1766. Ce concours de haut niveau, très sélectif, est aujourd'hui organisé pour le recrutement de professeurs désignés couramment comme « agrégés » ou parfois comme « agrégés de l'Université ».

Au sein de la Faculté Arts, Lettres, Langues, Sciences humaines (ALLSH) le département Arts assure la préparation aux épreuves écrites et orales de l'agrégation de musique.

L'INSPE d'Aix-Marseille, de son côté, assure une formation à l'agrégation interne de musique, dans le cadre de la formation continue des enseignants de l'enseignement secondaire.

Soucieux de proposer une formation solide et efficace pour tous les agrégatifs en musique, la faculté ALLSH et l'INSPE mutualisent leurs enseignements afin de proposer un cursus de préparation au concours comportant près de 300 heures d'enseignement.

Les cours ont lieu toute l'année le mercredi après-midi (13h00-19h00) et le samedi (en général le matin), pour que les candidats exerçant déjà dans l'enseignement secondaire puissent y participer.

La formation est proposée en présentiel. Toutefois, et afin de faciliter le suivi de la formation aux étudiants éloignés d'Aix-en-Provence, un certain nombre d'enseignements, ayant lieu le samedi – particulièrement ceux ayant trait au programme limitatif, sont effectués en distanciel.

L'inscription doit être faite auprès du service de la scolarité de la Faculté ALLSH (voir le site web de la faculté ALLSH) pour tous les candidats suivant la préparation à la formation à l'agrégation externe.

L'inscription au concours se fait via le site du ministère de l'éducation nationale.

Pour passer le concours d'agrégation, outre les conditions générales d'accès à la fonction publique, il faut être titulaire d'un Master 2 (ou équivalent, notamment CAPES) au moment de la publication des résultats d'admissibilité (début mai).

Contacts

Site Web de la faculté ALLSH :

<https://allsh.univ-amu.fr/>

Service de la Scolarité :

Bureau 6 : lettres et arts

Mail : allsh-scol-la-etudiants@univ-amu.fr

Tel. : 04.13.55.30.89

Aix-Marseille Université

29, avenue Robert Schumann

13621 Aix-en-Provence Cedex 1

Responsable de la formation de préparation à l'agrégation externe de musique :

M. Charles-Henri FOURMENT

Sur rendez-vous / charles.fourment@univ-amu.fr

Responsable de la formation de préparation à l'agrégation interne de musique :

M. Christophe FLOQUET

Sur rendez-vous / christophe.floquet@univ-amu.fr

Equipe enseignante

Gilles CABANES, professeur agrégé

Claire CHAMIYE, professeure agrégée

Javier ELIPE GIMENEZ, maître de conférences

Christophe FLOQUET, professeur agrégé

Charles-Henri FOURMENT, professeur agrégé

Philippe FRANCESCHI, chef de chœur

Frédéric ISOLETTA, professeur agrégé

Mayelin PEREZ, professeure agrégée, cheffe de chœur

Organisation de la formation

L'agrégation de Musique sanctionne de solides connaissances musicales et musicologiques, tous genres et périodes confondus. Réussir ce concours dépend particulièrement de la capacité du candidat à fournir un effort soutenu.

L'agrégation externe de musique comporte trois épreuves d'admissibilité et quatre épreuves d'admission ; cet ensemble d'épreuves couvre divers champs spécifiques d'expertise musicale, tant théoriques que pratiques. L'agrégation interne, destinée principalement aux professeurs certifiés d'éducation musicale et chant choral, comporte quant à elle trois épreuves d'admissibilité et deux épreuves d'admission.

Certaines épreuves sont communes aux concours interne et externe de l'agrégation de musique ; c'est pourquoi la formation est établie de façon à permettre une mutualisation des enseignements, mais aussi à favoriser une émulation positive entre tous les candidats. Pour cette raison les cours sont également ouverts aux étudiants inscrits en master II de musicologie, à titre propédeutique.

La plupart des séances de préparation au concours ont lieu en présentiel, tout au long de l'année universitaire, les mercredis après-midi (13h00-19h00) et quelques samedis. Des séances en distanciel, portant notamment sur le programme limitatif, sont programmées en distanciel le samedi matin.

Quelques séances pourront exceptionnellement avoir lieu à d'autres moments de la semaine. Un calendrier indicatif est joint en dernière partie de ce document. Il est susceptible d'ajustements.

Les séances ont lieu :

- Le samedi (matin et après-midi), dans les locaux de la faculté ALLSH ou en distanciel via AMUZOOM (authentification obligatoire réservée aux étudiants inscrits à la formation).
- Le mercredi 13h00-19h à l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE, 2 av. Jules Isaac Aix-en-Provence).

Par ailleurs, certaines épreuves sont en liens directs avec des enseignements délivrés dans les cursus de licence Musicologie ; ces enseignements sont ouverts aux agrégatifs, de façon à permettre une éventuelle remise à niveau. Pensez à consulter les plaquettes de présentation de ces formations disponibles sur le site <https://allsh.univ-amu.fr/formations>.

ATTENTION : l'inscription à la préparation au concours est indépendante de l'inscription effective au concours. L'inscription à la formation se fait au service de la scolarité de l'UFR ALLSH ; les inscriptions aux concours se font par Internet (education.gouv.fr) au mois de septembre.

Le cursus est établi en fonction des échéances des concours : les épreuves d'admissibilité pour le concours interne ont lieu à la fin du mois janvier, celles du concours externe ont lieu dans le courant du mois de mars. La première partie de l'année est très majoritairement centrée sur la préparation à ces épreuves d'admissibilité ; des séances sont également dévolues à la direction chorale, pratique évaluée au moment des épreuves d'admission, et qui demande une préparation au long cours.

Épreuves de l'agrégation section musique à compter de la session 2018 du concours

(Cf. Arrêté du 30 mars 2017 modifiant l'arrêté du 28 décembre 2009 fixant les sections et les modalités d'organisation des concours de l'agrégation)

Coefficients des épreuves en fonction des concours

Épreuves	Coef. Agrég interne	Coef. Agrég externe
Épreuve technique : notation d'éléments musicaux à partir de corpus musicaux enregistrés		1
Dissertation	3	1
Commentaire d'écoute écrit	3	
Écriture pour une formation donnée à partir d'une ligne mélodique d'environ trente mesures		1
Épreuve d'arrangement	3	
Sous-total épreuves d'admissibilité	9	3
Leçon devant le jury	5	1
Direction de chœur	5	1
Épreuve de pratique instrumentale et vocale		1
Commentaire d'écoute oral		1
Sous-total épreuves d'admission	10	4

Épreuves d'admissibilité

Les épreuves d'admissibilité se déroulent généralement au Service inter académique des examens et concours (SIEC) d'Île de France, 7 rue Ernest Renan 94110 ARCUEIL (ligne B du RER Station Laplace).

- concours interne : fin du mois de janvier

- concours externe : fin février à mi-mars

Les épreuves sont notées de 0 à 20. Pour toutes les épreuves, la note zéro est éliminatoire. Le fait de ne pas participer à une épreuve ou à une partie d'épreuve, de s'y présenter en retard après l'ouverture des enveloppes contenant les sujets, de rendre une copie blanche, d'omettre de rendre la copie à la fin de l'épreuve, de ne pas respecter les choix faits au moment de l'inscription ou de ne pas remettre au jury un dossier ou un rapport ou tout document devant être fourni par le candidat dans le délai et selon les modalités prévus pour chaque concours entraîne l'élimination du candidat.

Le jury tient compte dans la notation des épreuves de la maîtrise écrite et orale de la langue française (vocabulaire, grammaire, conjugaison, ponctuation, orthographe).

🎧 Épreuve technique : notation d'éléments musicaux à partir de corpus musicaux enregistrés (agrég externe)

• Durée totale de l'épreuve : 1 heure 45 maximum

« Pour chaque extrait, le sujet précise les éléments à noter, qu'ils soient de nature mélodique, rythmique, harmonique ou qu'ils relèvent d'autres paramètres remarquables. Le diapason mécanique est autorisé. L'épreuve prend fin à l'expiration d'un délai de dix minutes suivant la dernière audition du dernier fragment. »

Enseignements

Enseignant : Charles-Henri FOURMENT – 30 heures d'enseignement réparties en 15 séances de 2 heures, de septembre à mars.

📖 Dissertation (agrég externe et interne)

• **Durée : 6 heures (agrég externe), 4 heures (agrég interne)**

« L'épreuve permet d'apprécier les capacités du candidat à solliciter ses connaissances sur la musique en rapport avec l'histoire des arts, des idées et des sociétés. Un programme de trois questions est publié sur le site internet du ministère chargé de l'éducation nationale. L'une d'entre elles [commune aux concours interne et externe] porte sur la musique et les arts à travers des périodes historiques et des modes d'expression musicale différents. Les deux autres sont centrées chacune sur une période historique, un courant esthétique, une forme, un genre ou un auteur. »

CORPUS 1 : Musiciennes. Créatrices et inspiratrices d'hier à aujourd'hui (sujet reconduit)

Le mouvement actuel de redécouverte des compositrices permet de mettre en lumière des pratiques musicales qui ont longtemps constitué un angle mort des études musicologiques du fait du peu de possibilités et/ou de visibilité accordées aux musiciennes jusqu'à une période récente. Si leur statut de femme a diversement pesé sur leurs pratiques selon les époques et les sphères géographiques et socio-culturelles, les musiciennes n'ont généralement pas pu, comme dans les autres domaines, exercer leurs activités à l'égal des hommes. De la formation musicale à la reconnaissance académique ou publique, leurs carrières ont souvent été empêchées, restreintes et/ou déconsidérées qu'il s'agisse des interprètes (les chanteuses occupant une place particulière) ou des compositrices. Peu de ces dernières ont été entendues, reconnues à leur juste valeur artistique et publiées ; elles sont nombreuses à être restées dans l'ombre ou tombées dans l'oubli. Les musiciennes sont pourtant très présentes dans les imaginaires genrés et ambivalents associés à la musique depuis l'Antiquité. Figures de l'écoute, de l'invention, du chant religieux mais aussi de la séduction

et de l'immoralité, ces personnages de musiciennes ont inspiré de nombreux artistes et illustrent la diversité des qualités associées à l'art des sons considéré par le prisme du genre féminin.

On s'intéressera d'un point de vue musicologique et historique, mais aussi historiographique, aux figures réelles et fictives de musiciennes ainsi qu'aux avancées pour l'égalité, à la production musicale et à la réception des musiciennes de l'Antiquité à nos jours. Le questionnement prendra en compte l'analyse des œuvres composées par les femmes : quels sont les genres, les styles et les langages investis par les musiciennes ?

Enseignants : Claire CHAMIYE, Gilles CABANES, Frédéric ISOLETTA – 34 heures d'enseignement (18 au titre de l'agrégation externe et 16 au titre de l'agrégation interne) réparties de septembre à janvier. Ces enseignements auront lieu les mercredis et samedis.

CORPUS 2 : *De Pomone de Cambert à Hippolyte et Aricie de Rameau : histoire, esthétique et poétique de l'opéra français (1671-1733) (nouveau sujet).*

L'obtention en 1669 par Pierre Perrin d'un privilège royal permettant d'établir une Académie d'Opéra « pour y représenter et chanter en public des Opéras et représentations en musique et en vers français pareilles et semblables à celles d'Italie » marque à la fois la naissance d'une nouvelle forme de spectacle et d'une institution musicale qui a perduré jusqu'à nos jours. Si l'opéra italien fait figure de modèle, l'opéra français se nourrit également d'autres genres spectaculaires français préexistants, déclamés, chantés et dansés, donnant successivement naissance à la tragédie en musique, puis au ballet, genres spécifiquement français qui se développent au gré des goûts et des courants esthétiques qui traversent le siècle de Louis XIV, la Régence et le début du règne de Louis XV. Cette question invite donc

à réfléchir sur les spécificités de l'opéra français d'un point de vue générique, historique, musical, tout en s'intéressant à son cadre théorique esthétique et poétique – l'imitation de la nature et le merveilleux – ainsi qu'aux différentes querelles qui opposèrent Anciens et Modernes, partisans et détracteurs de la musique italienne. Spectacle poétique et musical, l'opéra français se donne aussi à voir. On étudiera donc la place prépondérante et singulière accordée à la danse, mais aussi aux décors, costumes et machines. Enfin, le champ de la réflexion pourra être élargi au rayonnement de l'opéra français *urbi et orbi* ainsi qu'à son économie (administration de l'Académie royale de musique, privilèges, pratiques éditoriales, produits dérivés).

Enseignants : Claire CHAMIYE, Frédéric ISOLETTA – 18 heures d'enseignement réparties d'octobre à mars. Ces enseignements auront lieu les samedis (présentiel et visioconférences).

CORPUS 3 : Musiques à l'écran. Langages et interactions audiovisuelles (nouveau sujet).

Les œuvres audiovisuelles narratives occidentales, des premiers films hollywoodiens spectaculaires ayant recours à une partition symphonique synchronisée avec l'image (*King Kong*, 1933) aux séries télévisées contemporaines qui précèdent l'ère du *streaming* (*Lost*,

2004-2010, *ABC* ou *Kaamelott*, 2005-2009, *M6*), se parachèvent dans la composition de musiques originales (souvent extradiégétiques) et de créations sonores liées au *sound design*, éléments constitutifs de leur identité. Après avoir exploré les langages des musiques de films et des musiques télévisées, que cette question entend placer au cœur de son propos, la réflexion s'attachera à examiner comment le riche vocabulaire analytique désignant les musiques narratives audiovisuelles des cinémas et séries classiques interroge ou participe à leur intégration dans le récit, dans une perspective plus conceptuelle. Seront ainsi abordées des questions de forme, d'instrumentation et de style harmonique, à travers l'étude de compositeurs ou compositrices tels que Bernard Herrmann, Ennio Morricone, John Williams, Michel Legrand, Wendy Carlos, Hans Zimmer, Béatrice Thiriet, Rachel Portman, Michael Giacchino, Philippe Rombi, Natalie Holt, Hildur Guðnadóttir ou encore Micachu (Mica Levi), lesquels, dans des styles parfois très éloignés, ont en commun de penser le récit dans une perspective musico-sonore intégrative.

Enseignants : Javier ELIPE JIMENEZ, Frédéric ISOLETTA – 18 heures d'enseignement réparties d'octobre à mars. Ces enseignements auront lieu les samedis (présentiel et visioconférences).

🗣️ **Commentaire de trois fragments d'œuvres enregistrées d'une durée n'excédant pas quatre minutes chacun (agrég interne / externe)**

• **Durée : 2 heures (Agrég interne) / Epreuve orale (Agrég externe)**

« Il est procédé pour chaque fragment à trois écoutes successives séparées par un intervalle de trois minutes. Au terme de la troisième écoute de chacun des deux premiers fragments, le candidat dispose de 20 minutes pour rédiger son commentaire. Au terme de la dernière écoute du dernier fragment, cette durée de 20 minutes est augmentée dans la

limite de l'horaire global imparti à l'épreuve, permettant ainsi au candidat d'affiner son commentaire. Le candidat peut donner à son commentaire l'orientation de son choix pour chaque fragment non identifié. En revanche, lorsque le dernier des trois fragments est identifié, le candidat doit développer son commentaire en proposant une démarche pédagogique visant la connaissance par des élèves de

collège et lycée de l'extrait entendu. Le candidat est autorisé à prendre des notes pendant l'audition. »

Enseignant : Christophe FLOQUET – Enseignement tout au long de l'année (mercredi). Une épreuve orale de commentaire d'écoute figure

également parmi les épreuves d'admission de l'agrégation externe. Les séances, dès le premier semestre, visent à préparer ces deux types d'épreuves orale et écrite.

🎧 Écriture pour une formation donnée à partir d'une ligne mélodique d'environ trente mesures (agrég externe)

• **Durée : 6 heures**

« Écriture pour une formation donnée à partir d'une ligne mélodique d'environ trente mesures. Le style classique (Mozart, Haydn, Beethoven) est l'unique référence stylistique pour cette épreuve. La formation imposée par le sujet fait appel à un piano et à un ou deux

instruments mélodiques. La ligne mélodique donnée par le sujet peut circuler entre les deux ou trois instruments »

Enseignant : Christophe FLOQUET – 20 heures d'enseignement réparties d'octobre à mars. Cet enseignement est hautement complémentaire à celui concernant l'épreuve d'arrangement décrit ci-dessous.

🎧 Épreuve d'arrangement (agrég interne)

• **Durée : 4 heures et demie**

« La partition d'une pièce vocale est distribuée avec le sujet. Elle est le support de la construction d'un projet musical dans une classe de lycée. Le sujet précise les ressources disponibles dans la classe concernée par ce projet musical. Le candidat réalise un arrangement vocal et instrumental de la partition proposée par le sujet. Il tire parti des ressources instrumentales disponibles dans la classe en veillant à privilégier une écriture rendant possible l'interprétation de la pièce par les élèves ; il veille par ailleurs à arranger la partition pour permettre à tous les élèves de développer leurs compétences à chanter en

polyphonie ; aux élèves non-instrumentistes de tenir une partie harmonique ou rythmique sur tout ou partie de l'arrangement.

Le candidat rédige une brève note d'intention précisant notamment les choix artistiques sur lesquels repose l'arrangement effectué ; les difficultés techniques des parties vocales et instrumentales qui nécessiteront un travail pédagogique particulier. L'arrangement est réalisé sur la partition préparée jointe au sujet. »

Enseignant : Christophe FLOQUET – 24 heures d'enseignement réparties de septembre à janvier. Cet enseignement est hautement complémentaire à celui concernant l'épreuve d'écriture décrit plus haut.

Épreuves d'admission

Les calendriers prévisionnels ainsi que les lieux et dates des épreuves d'admission seront communiquées par le ministère à partir du mois de novembre.

🎧 Leçon devant le jury (agrég externe ET interne).

- **Durée de la préparation : 6 heures**
- **Durée de l'épreuve : 50 minutes**

« Cette épreuve comporte un exposé de synthèse fondé sur l'analyse et la mise en relation de plusieurs documents identifiés de nature diverse, dont une œuvre musicale enregistrée, une partition, un document iconographique, littéraire ou multimédia. Le nombre total de documents ne peut être supérieur à cinq. Le candidat expose et développe une problématique de son choix à partir des documents

🎧 Direction de chœur (agrég externe ET interne)

- **Agrégation externe :**
 - **Durée de la préparation : 30 minutes**
 - **Durée de l'épreuve : 20 minutes**

« Un texte polyphonique est proposé au candidat. Après une préparation, celui-ci dispose de 20 minutes pour le faire interpréter intégralement ou en partie par un ensemble vocal. Le candidat dispose d'un piano pendant la durée de la préparation et pendant la durée de l'épreuve. »

- **Agrégation interne :**
 - **Durée de la préparation : 30 minutes**
 - **Durée de l'épreuve : 40 minutes (20 minutes pour la direction du chœur, 20 minutes pour l'entretien)**

proposés. L'exposé est suivi d'un entretien avec le jury. Pendant la préparation, le candidat dispose d'un clavier et du matériel nécessaire à l'exploitation des documents proposés. Durant l'épreuve, le candidat dispose d'un appareil de diffusion et d'un piano. »

Enseignements

Enseignant : Christophe FLOQUET et autres enseignants – mises en situation d'épreuve. Ces séances ont lieu de février à juin.

« Le candidat remet au jury un ensemble de cinq pièces polyphoniques à trois voix mixtes (deux voix de femmes, une voix d'hommes) qu'il doit connaître et maîtriser en vue de mener l'apprentissage et l'interprétation de l'une d'entre elles, choisie par le jury, avec l'ensemble vocal mis à sa disposition durant l'épreuve. Ces cinq pièces polyphoniques peuvent être a cappella et/ou avec accompagnement piano. Quatre de ces cinq pièces relèvent des périodes et/ou répertoires différents suivants :

- Relevant d'une période antérieure au XVIIIe siècle,
- Relevant des XVIIIe ou XIXe siècles,
- Relevant du répertoire savant des XXe et XXIe siècles,
- Relevant du répertoire des musiques populaires/actuelles,

- La cinquième pièce est un texte original qui peut être l'arrangement d'une œuvre existante et identifiée par le candidat ou bien une composition.

L'une de ces cinq pièces au moins est en langue étrangère. Quelle que soit la pièce choisie par le jury, le candidat peut s'il le souhaite en projeter les paroles sur un écran dans la salle d'épreuve facilitant la mémorisation du chœur. Dans cette perspective, il fournit au jury une clef USB réunissant cinq fichiers PDF portant chacun les paroles des pièces présentées au jury.

Le candidat veille à choisir des pièces lui permettant de témoigner de ses qualités de chef de chœur. La durée de chaque pièce doit être de quelques minutes permettant au jury de préciser au candidat le passage particulier qui doit être, de façon privilégiée, appris par le chœur.

Si la pièce choisie par le jury le permet, aux moments qu'il juge opportuns, le candidat peut accompagner l'apprentissage et l'interprétation du chœur à l'aide du piano mis à sa disposition ou d'un instrument polyphonique qu'il aura apporté.

Lorsqu'il se présente au concours au jour et à l'heure de sa convocation, le candidat transmet au secrétariat du concours un dossier constitué d'une page de présentation listant les pièces proposées et de quatre exemplaires de chacune des partitions. Par ailleurs, il garde en sa possession un cinquième exemplaire de chaque partition sur lequel il

pourra adosser son travail durant le temps de préparation puis avec le chœur durant l'épreuve. Après avoir pris connaissance du dossier présenté par le candidat, le jury lui annonce le titre de la partition retenue ainsi que le passage sélectionné qu'il aura à apprendre et à faire interpréter par le chœur durant l'épreuve. Il dispose alors de trente minutes de préparation.

L'entretien permet au jury d'interroger le candidat sur les aspects techniques, artistiques et pédagogiques du moment précédent et également sur les critères ayant présidé aux choix des cinq partitions proposées au jury.

Le candidat dispose d'un piano pendant la préparation et pendant la durée de l'épreuve. Il peut également tirer parti d'un instrument qu'il aura apporté. »

Enseignements

Enseignants : Philippe FRANCESCHI, Mayelin PEREZ-HERNANDEZ – 35 heures d'enseignement réparties de septembre à juin.

Les agrégatifs peuvent suivre également les cours de direction de chœur dispensés dans le cadre du cursus de L3 musique.

Des séances pourront également être programmées avec les ensembles vocaux des chefs de chœur.

- Des variations et/ ou improvisations instrumentales et/ ou vocales en s'appuyant sur certains éléments du texte donné, l'instrument étant librement choisi et apporté par le candidat. Il veillera tout d'abord à en conserver le style, puis pourra s'en détacher vers l'expression de sa propre culture.

🎧 Épreuve de pratique instrumentale et vocale (agrég externe)

- **Durée de la préparation : 1 heure**
- **Durée de l'épreuve : 20 minutes**

Une mélodie avec paroles est proposée au candidat. Il en réalise :

- Une interprétation vocale a cappella ;
- Une interprétation vocale en s'accompagnant au piano ou sur un instrument polyphonique qu'il apporte ;

Cet ensemble est précédé d'une brève présentation de cinq minutes maximum des choix artistiques effectués. Il est suivi d'un entretien avec le jury portant sur les choix artistiques, techniques et stylistiques effectués par le candidat, ainsi que sur ses pratiques musicales, aussi bien instrumentales que vocales. Durant cet entretien, le jury peut être amené à demander au candidat d'illustrer vocalement et/ ou instrumentalement certains de ses propos. Ces échanges n'excèdent pas

🗣️ **Commentaire d'une œuvre musicale enregistrée non identifiée (ou d'un extrait) d'une durée n'excédant pas quatre minutes.**

• **Durée de la préparation : 20 minutes**

• **Durée de l'épreuve : 20 minutes**

« Le candidat donne à son commentaire l'orientation de son choix. L'exposé, d'une durée n'excédant pas dix minutes, est suivi d'un entretien en relation directe avec celui-ci. Durant la préparation, le candidat dispose d'un appareil d'écoute qu'il peut utiliser autant qu'il le souhaite. L'enregistrement n'est pas accompagné de partition. Le diapason mécanique est autorisé.

dix minutes. Le candidat dispose d'un piano pendant la préparation et pendant la durée de l'épreuve. »

Enseignements

Enseignant : Charles-Henri FOURMENT – 30 heures d'enseignement réparties de mars à juin

Durant l'épreuve, le candidat dispose d'un appareil de diffusion qu'il peut utiliser durant son exposé initial et d'un piano. »

Enseignements

La préparation à cette épreuve se déroulera dès le premier semestre – voir page 9. Des séances sont programmées jusqu'au mois de juin.

Calendrier prévisionnel

Calendrier **indicatif** de la formation **sous réserve de changements éventuels**.

Les séances du mercredi ont lieu à l'INSPE site d'Aix salle E002.

Les séances du samedi sont indiquées en **rouge**. Elles ont lieu en distanciel ou dans les locaux de la faculté ALLSH (salles AR01 / ER01 ou amphi 4), bâtiment EGGER campus Aix-facultés 3/29 av. Robert Schumann à Aix-en-Provence.

Date	13h-15h	15h-17h	17h-19h
mercredi 10 septembre 2025	Ecoute 3 heures	Compositrices (ISOLETTA) 3 heures	
samedi 13 septembre 2025	Opéra français (ISOLETTA 1) 9h-12h		
mercredi 17 septembre 2025	Arrangement 3 heures		CHAMIYE Compositrices 3 heures
samedi 20 septembre 2025	Musique de film (ISOLETTA 1) 9h-12h		
mercredi 24 septembre 2025	Arrangement	Ecoute	CHAMIYE Compositrices
samedi 27 septembre 2025	Opéra français (ISOLETTA 2) 9h -12h		
mercredi 1 octobre 2025	Ecoute	Harmonie	épreuve technique
samedi 4 octobre 2025	Compositrices (ISOLETTA) 9h-12h		Musique de film (ELIPE GIMENO 1) 13h30-16h30
mercredi 8 octobre 2025	Arrangement 3 heures		CHAMIYE Compositrices 3 heures
mercredi 15 octobre 2025	Ecoute	Arrangement	épreuve technique
samedi 18 octobre 2025	Compositrices (ISOLETTA) 9h-12h		Musique de film (ELIPE GIMENO 2) 13h30-16h30
mercredi 22 octobre 2025	Compositrices (ISOLETTA)		épreuve technique
mercredi 29 octobre 2025	CONGES AUTOMNE		
mercredi 5 novembre 2025	Ecoute	Harmonie	épreuve technique
samedi 8 novembre 2025	Musique de film (ISOLETTA 2) 9h-12h		Compositrices (ISOLETTA) 13h30-16h30
mercredi 12 novembre 2025	Arrangement	Ecoute	épreuve technique
samedi 15 novembre 2025	Musique de film (ELIPE GIMENO 3) 9h-12h		
mercredi 19 novembre 2025	Ecoute	Harmonie	épreuve technique
samedi 22 novembre 2025	Compositrices (CHAMIYE) 9h-12h		Opéra français (CHAMIYE 1)
mercredi 26 novembre 2025	Arrangement	Ecoute	épreuve technique
mercredi 3 décembre 2025	Ecoute	Harmonie	épreuve technique
samedi 6 décembre 2025	Musique de film (ISOLETTA 3) 9h-12h		
mercredi 10 décembre 2025	Arrangement	Ecoute	épreuve technique

Date	13h-15h	15h-17h	17h-19h
samedi 13 décembre 2025	Opéra français (CHAMIYE 2) 9h-12h		Compositrices (CHAMIYE) 13h30-16h30
mercredi 17 décembre 2025	Harmonie	épreuve technique	
mercredi 24 décembre 2025	CONGES NOEL		
mercredi 31 décembre 2025			
mercredi 7 janvier 2026	Ecoute	Arrangement	épreuve technique
samedi 10 janvier 2026	Opéra français (CHAMIYE 3) 9h-12h		Compositrices (CHAMIYE) 13h30-16h30
mercredi 14 janvier 2026	Ecoute	Arrangement	épreuve technique
samedi 17 janvier 2026	Opéra français (CHAMIYE 4) 9h-12h		
mercredi 21 janvier 2026	Ecoute	Arrangement	épreuve technique
mercredi 28 janvier 2026	ADMISSIBILITE INTERNE		
mercredi 4 février 2026	Harmonie	Harmonie	épreuve technique
mercredi 11 février 2026	Harmonie	Harmonie	épreuve technique
mercredi 18 février 2026	Harmonie	Harmonie	épreuve technique
mercredi 25 février 2026	CONGES HIVER - ADMISSIBILITE AGREG EXTERNE PRESUMEE		
mercredi 4 mars 2026	Direction chorale (PEREZ)	LECON	déchif/impro
mercredi 11 mars 2026	Direction chorale (PEREZ)	LECON	déchif/impro
mercredi 18 mars 2026	Direction chorale (PEREZ)	LECON	déchif/impro
mercredi 25 mars 2026	Direction (FRANCESCHI)	LECON	déchif/impro
mercredi 1 avril 2026	Direction (FRANCESCHI)	LECON	déchif/impro
mercredi 8 avril 2026	Direction (FRANCESCHI)	LECON	déchif/impro
mercredi 15 avril 2026	CONGES PRINTEMPS		
mercredi 22 avril 2026			
mercredi 29 avril 2026	Direction (FRANCESCHI)	Direction (FRANCESCHI)	déchif/impro
mercredi 6 mai 2026	LECON	Commentaire Oral	déchif/impro
mercredi 13 mai 2026	LECON	Commentaire Oral	déchif/impro
mercredi 20 mai 2026	LECON	Commentaire Oral	déchif/impro
mercredi 27 mai 2026	LECON	Commentaire Oral	déchif/impro
mercredi 3 juin 2026	LECON	Commentaire Oral	déchif/impro
mercredi 10 juin 2026	ADMISSION AGREG EXTERNE		

